Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212902332-20251224-20251218_12-DE

QUIMPERLÉ
KEMPERLE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 18 Décembre 2025 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 12 Décembre 2025, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents : 23

Danièle KHA, Patrick TANGUY, Pascale DOUINEAU, Eric ALAGON, Nadine CONSTANTINO, Yves SCHRYVE, Stéphanie MINGANT, Arnaud LE PENNEC, Isabelle BALTUS, Christophe COUIC, Jean-Pierre MOING, Yvette METZGER, David LE DOUSSAL, Isabelle LE DOUARON, Didier LE ROUX, Ronan GOUEREC, Pierre GUILLON, Noëlle BRUNERIE, Eric SAINTILAN, Michel TOBIE, Bruno GOENVIC, Serge NILLY, Alain KERHERVE.

Pouvoirs : 9

Danièle BROCHU a donné pouvoir à Michaël QUERNEZ
Michel FORGET a donné pouvoir à Yves SCHRYVE
Marie-Madeleine BERGOT a donné pouvoir à Yvette METZGER
Manuel POTTIER a donné pouvoir à Patrick TANGUY
Morgane COME a donné pouvoir à Nadine CONSTANTINO
Emilie CERISAY a donné pouvoir à Ronan GOUEREC
Frédérique DIETER-PUSTOCH a donné pouvoir à Danièle KHA
Leïla BARON a donné pouvoir à Isabelle LE DOUARON
Sonia MONFORT a donné pouvoir à Eric SAINTILAN

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Pierre GUILLON

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212902332-20251224-20251218_12-DE

12. REVISION DU PLAN LOCAL DE DEPLACEMENT : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION

Exposé :

La Ville de Quimperlé a approuvé son plan local de déplacement en 2019.

Ce document de planification a permis de définir une feuille de route fixant les orientations fonctionnelles et opérationnelles en termes de mobilité et constituant le socle politique stratégique assurant la cohérence entre les opérations et les réflexions engagées par la suite, notamment :

- Stationnement en ville : avec l'élaboration d'un plan de stationnement visant à optimiser l'offre existante via une organisation visant à préciser des vocations de chaque parking, la mise en évidence de certaines mutualisations possibles, la mise en œuvre d'un jalonnement clair et lisible, la libération de certains espaces pour améliorer la qualité urbaine de centralités stratégiques.

- Transit poids-lourds : Quimperlé accueillant des entreprises majeures de l'agroalimentaire, son réseau routier communal est particulièrement sollicité par des flux de circulations poids-lourds qui dégradent rapidement les voiries et impactent négativement le cadre de vie des quimperlois (pollution, nuisance, sécurité). Parmi les solutions explorées pour maitriser des trafics indispensables à l'activité économique de la ville, le renforcement de l'échangeur de Kergostiou par la création d'une bretelle d'accès complémentaire à la RN 165 a été retenu par la collectivité et est actuellement en phase d'études opérationnelles.

- Aménagements cyclables : l'élaboration d'un schéma directeur cyclable pré-opérationnel fut l'occasion de traduire les intentions du Plan de Déplacement en matière de cyclabilité de la ville via la programmation d'opérations concrètes dont un certain nombre ont pu être mises en œuvre rapidement, mais aussi d'une feuille de route spécifique qui garantit une ambition et une cohérence des aménagements futurs.

De nouvelles données d'entrée sont apparues depuis l'approbation du Plan Local de Déplacement en 2019.

- Création du double échangeur de Kergostiou - en étude
- Schéma cyclable opérationnel
- Mutation urbaine sur 3 polarités stratégiques de la Ville : Haute-Ville (Conservatoire communautaire, nouveaux équipements publics, développement de l'habitat), quartier de la rue de Pont-Aven (Ilot Saint-Yves, Opération immobilière sur friche urbaine, hôpital), Basse-Ville (Tiers-Lieu Abbaye Blanche, CIAP, Opérations Habitat)
- Renforcement de l'offre Breizh Go sur le pôle gare de Quimperlé
- Un Plan de Mobilité Simplifié approuvé en juillet 2025 par Quimperlé Communauté visant à mettre l'accent sur :
    - A court-terme : le développement des modes actifs (déploiement du stationnement vélo, généraliser le double sens cyclable, communication sur le partage de la voirie) ;
    - A moyen-terme : la priorité à l'optimisation de l'espace public (Evaluation de l'impact du schéma cyclable, zones de circulations règlementées, offre de stationnement adapté, jalonner des parkings aux centres-villes
    - Long-terme : la mise en place de services complémentaires de proximité

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212902332-20251224-20251218_12-DE

En parallèle de ces réflexions et de ces opérations répondant aux enjeux de mobilité de la Ville, le tissu urbain a également évolué au fils du temps avec l'émergence de nouvelles polarités.

A cet égard, la Ville souhaite actualiser et requestionner le plan de déplacement afin de repositionner les orientations d'aménagements à venir en matière de mobilité à l'aune des enjeux futurs de la commune en matière d'urbanisme, d'environnement.

Le coût prévisionnel de l'étude est de 31 265 € HT, soit 37 518 € TTC. Dans le cadre du fonds vert, une enveloppe est dédiée à l'ingénierie d'animation et de planification pour l'élaboration de stratégie et l'émergence de projets. Il est dans ce cadre possible de solliciter l'appui de l'État pour un accompagnement à hauteur de 80%.

Le plan de financement prévisionnel de l'étude est le suivant :

Source	Type	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
État	Fonds vert ingénierie	25 012 €	80%
Commune	Auto-financement	6 253 €	20%
Total HT		**31 265 €**	**100%**

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le lancement de la révision du plan local de déplacement
- D'approuver le plan de financement exposé ci-avant
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès de l'État
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération

Décision : **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

VILLE DE QUIMPERLÉ (Finistère)